



AFENBEM JOURNEE DE FORMATION

Droit social

MERCREDI 10 MARS 2010

De 9h30 à 17h00

*Lieu de formation : CNBM - Salle du Conseil
215 bis bd Saint Germain. 75007 Paris*

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : MODE D'EMPLOI

*Formation animée par Elisabeth Browaëys, consultante EMA CONSEIL
FORMATION, ancien directeur d'OPCA*

Objectifs : Maîtriser la nouvelle réglementation de la formation professionnelle pour être en capacité de :

- Connaître les dispositifs modifiés au regard de la loi du 24 Novembre 2009
- Articuler la politique de formation des entreprises en application des nouvelles règles
- Optimiser les financements/rerelations avec l'Opca

Public concerné : Directeurs et responsables des ressources humaines, Responsables formation, Juristes, DAF, comptables, Dirigeants...

Pré-requis : niveau Bac

Moyens de suivi : l'organisme de formation remettra à l'entreprise à l'issue de la formation une attestation de suivi de la formation signée par l'organisme

Moyens pédagogiques : projection vidéoprojecteur, examen de cas pratiques, exercices appliqués avec les participants, remise du support de formation.

PROGRAMME

➤ Introduction :

- ❖ Actualité de la formation professionnelle :
 - Bref rappel historique
 - La loi du 24 Novembre 2009 et ses principes :
 - ✓ Développement de la qualification
 - ✓ Création et financement du FPSPP
 - ✓ Portabilité du DIF
 - ✓ Rapprochement des OPCA, et nouvelle gouvernance....

➤ Les dispositifs

- ❖ Le nouveau plan de formation
 - La catégorisation du plan de formation
 - Temps de formation et temps de travail
- ❖ Le DIF
 - La portabilité du DIF
 - Le financement du DIF
- ❖ La période de professionnalisation Les contrats de professionnalisation
 - Les objectifs/Les publics
- ❖ La VAE

➤ Les cotisations des entreprises : comment optimiser les financements avec l'Opca ?

- Le financement du FPSPP- la nouvelle contribution de 13%
- La section des entreprises de 10 à 50 salariés

➤ Les OPCA : nouvelle gouvernance, nouvelles missions ? Quelles conséquences sur la relation avec l'entreprise ?

➤ Les outils de la formation

- L'entretien professionnel
- L'entretien de deuxième partie de carrière
- Le bilan d'étape professionnel
- Le passeport orientation formation

➤ La relation avec l'offre de formation : ce qui a changé

- Nouvelles obligations
- L'information obligatoire aux salariés

Durée de la formation : 1 journée

Tarif (déjeuner compris) :

- 350 € HT par jour et par participant pour les entreprises adhérentes à la FNMC/ FFNB/CNBM
- 480€ H.T par jour et par participant pour les entreprises non adhérentes à la FNMC /FFNB/CNBM

Modalités de règlement :

- Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à INTERGROS.

Dans ce cas, il suffit de demander le paiement direct par l'OPCA.

Le renvoi de la convention de formation ci-jointe permet à AFENBEM d'obtenir directement le paiement de la formation par l'OPCA INTERGROS.

- Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCA.
Vous devez régler le montant de la formation par chèque bancaire à l'ordre d'AFENBEM.